

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

AMENDEMENT

N ° CS539

présenté par

M. Boucard, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Le Fur, M. Rolland, Mme Gruet, Mme Petex et
M. Ceccoli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
